



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 27 MAI 2020

Rapport n° CP 2020-C11

ACTIONS INTERNATIONALES - APPUI À DES ZONES DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DE LA RÉGION DANS LA LUTTE CONTRE LE COVID-19

Amendement

Un article est ajouté à la délibération, formulé de la façon suivante :

« Crée un fonds d'urgence internationale spécifique "lutte contre le Covid 19", dont les moyens seront destinés d'une part aux territoires partenaires de la Région Ile-de-France en matière coopération décentralisée, et d'autre part aux associations d'aide internationale intervenant hors du cadre de la coopération décentralisée. »

Exposé des motifs

Créer un fonds d'urgence internationale spécifique pour coordonner dans la durée la lutte contre le Covid 19

Le présent rapport propose plusieurs aides de la Région Ile-de-France à des zones de coopération décentralisée pour lutter contre la pandémie de Covid 19. Un tel appui est indispensable, mais ne peut se limiter à une action ponctuelle et seulement à quelques territoires. Face à l'ampleur mondiale de la crise sanitaire, à sa durée probable sur l'année 2020 voire au-delà, il nécessite le déploiement coordonné d'un fonds spécifique, doté de moyens sur une durée d'un an minimum.

C'est pourquoi le présent amendement propose la mise en place par la Région d'un fonds d'urgence internationale « lutte contre le Covid 19 », doté de moyens spécifiques qui pourront être déployés sur la durée, de façon lisible et coordonnée, vers les territoires partenaires de la Région en matière coopération décentralisée, mais aussi vers les associations d'aide internationale qui mettront en place des actions destinées à la lutte contre le Covid 19 sur des territoires extérieurs au cadre de la coopération décentralisée régionale.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe